

Brecé Informations

JANVIER 2011



Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Mercredi 9h30 à 12h30

Jeudi 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Vendredi 9h30 à 12h30

Samedi 9h30 à 12h30

Mairie
Rue du bocage
53120 Brecé



02.43.08.64.52

maibrece@wanadoo.fr

www.brece.com



Vœux du Maire

Nos joies, nos peines.

Décembre 2010, nous avons accueilli dans la joie 4 nouveaux nés, portant à 12 le nombre total des naissances... malheureusement janvier 2011, 4 Brecéens nous ont quitté prématurément ... la collectivité adresse aux familles réconfort et affectueuses pensées.

2011 fut marquée d'évènements météorologiques catastrophiques en France et dans le monde (inondations, tempêtes, conflits etc...) entraînant des drames humains qui ne peuvent laisser indifférent. ...

Les moyens de communication et les mutations technologiques nous donnent le vertige ... les jeunes s'y adaptent aisément, mais n'oublions pas de leur inculquer le goût de l'effort, le respect des autres... cette jeunesse porteuse d'espoir prépare l'avenir.

Face à la morosité économique, monétaire et aux dotations qui s'amenuisent, adaptons nos projets et ambitions en fonction de nos moyens. Pour Brecé, 2010 a vu se concrétiser des chantiers conséquents et qui pour certains dataient : « l'unité de traitement » a été mise en service en avril, le garage préau 7 rue du Lavoir, l'effacement de réseaux rue de la Fontaine, le laboratoire traiteur au Briccius et l'aménagement de la boulangerie pâtisserie dont l'ouverture est prévue début février.

Quant au projet de réhabilitation de la mairie, il est tout simplement retardé pour envisager l'isolation, la réfection du sol et l'aménagement de sanitaires dans la salle de sports ...

Brecé « Entre Nature et Patrimoine » nouvellement créée grossit le club des associations, à qui j'adresse ainsi que la municipalité soutien et encouragements aux présidents et bénévoles qui les gèrent et les animent.

2010 s'efface avec ses joies et ses peines, ses malheurs et ses bonheurs laissant place au regard tourné vers l'avenir, avenir 2011, que je souhaite prometteur de tout cœur avec la santé, pour chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à votre entourage.

Avec les membres du Conseil Municipal, du CCAS et le personnel communal, je vous adresse chers Brecéens tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Nos meilleurs vœux vont également aux résidents étrangers. Bonne année 2011 à toutes et à tous.

*Le maire,
Robert GOUSSIN*

SOMMAIRE

	Pages
VOEUX 2010	3
Décisions du conseil municipal du 2ème semestre 2009	4 à 6
Travaux Réalisés et Projets	7 à 8
Fleurissement	9
Etat Civil	10
Informations Communales	11
Fêtes et Manifestations	11
Activités de l'Ecole	12 à 13
Informations associatives (Vitan'im, CIJ)	14 à 19
Infos diverses (RAM, SPANC, CCBM)	20 à 26
Histoire Brecéenne « La Chapelle de Favière »	27

Décisions du Conseil Municipal du 2ème semestre 2010

Acquisition buts rabattables :

Pour respecter les normes de sécurité, il est décidé de faire l'acquisition de 2 buts rabattables sur le terrain de foot moyennant un prix de 1 814 € HT. L'association Brecé sports foot participe au financement de cet équipement en cédant l'équivalent de la subvention 2010 soit 806 €.

Agrandissement du cimetière :

Le conseil municipal décide l'agrandissement du cimetière dans la parcelle AB 291, pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et d'un espace caves urnes.

Demande de réserve parlementaire (subvention) pour les travaux de la salle de sports :

L'assemblée charge M. le Maire de solliciter une subvention pour les travaux d'isolation, sanitaires et sol de la salle de sports auprès d'un parlementaire.

Tarif des concessions dans le cimetière à compter du 1er/01/2011 :

Les tarifs 2010 des concessions au cimetière, sont reconduits comme suit :

* Concession 30 ans	84 €
* Concession 50 ans	120 €

Tarif des régies et droit de place :

Pour 2011, les tarifs 2010 sont maintenus :

REGIE PHOTOCOPIES :

- Format A4, A5	0.20 €/ copie
- Format A3	0.40 €/ copie

DROIT DE PLACE : 12 € l'emplacement par jour

Avenant au bail du restaurant :

Suite aux travaux d'aménagement d'un laboratoire traiteur au restaurant "le Briccius" le conseil Municipal décide d'augmenter le bail de 100 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2011.

Subvention à l'association de sauvegarde du patrimoine :

Compte tenu de la création de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, l'assemblée attribue, pour son fonctionnement, une subvention de 1000 €.

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école :

Le conseil municipal a fixé pour l'année 2011, le forfait annuel à 1 450 € par élève de maternelle et à 880 € par élève du primaire. Ce coût annuel sera versé à l'O.G.E.C. de Brecé et en fonction du nombre d'inscrits à la rentrée 2010 à l'école de Brecé. Compte tenu de la législation en vigueur, ces forfaits annuels seront versés à la commune de Gorrion pour les élèves résidant à Brecé et fréquentant les écoles maternelle et primaire publiques de Gorrion.

Renouvellement de la convention avec l'O.G.E.C. :

L'assemblée renouvelle la convention pour 3 ans, avec l'O.G.E.C. de Brecé relative aux conditions de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Brecé.

Convention C.A.U.E. :

Suite à une demande d'étude pour l'aménagement de la Place de l'Eglise, auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d' l'Environnement, le Conseil municipal accepte de passer la convention avec une participation financière de 1800 €, sollicitée par le CAUE.

Loyer de la boulangerie :

Compte tenu du montant des travaux réalisés, l'assemblée fixe le loyer à 450 € HT par mois pour l'immeuble de la boulangerie, auquel s'ajouteront les taxes foncières liées au bail commercial

DIVERS :

Un recensement, pour la réhabilitation de chemins ruraux, est prévu pour le programme 2011. La commune est inscrite par le Conseil Général pour l'attribution du fonds de solidarité routière, pour un montant de : 6 734 €.

Tarifs communaux 2011

Les tarifs de locations sont fixés à compter du 01/01/2011 comme suit :

Salle Annexe de la mairie

- Vin d'honneur	20 € (+ 0,12 €/verre)	+ 15 %	15 €
- Repas, Buffet	43 € (+ couverts) + 21 €/jour supplém.	+ 15 %	15 €
- Séances de formation, ventes, réunion & divers : 20 €			

SALLE DE SPORTS

- Vin d'honneur	{ 61 € (+ 0,12 €/verre) { 31 € (si location de la salle polyvalente)	+ 15 %	
- Buffet	61 € (+ couverts)	+ 15 %	
- Sport collectif (basket, football)	16 € par journée		
- Sport (tennis)	2,30 €/adulte et par heure		
" "	1,00 €/enfant de moins de 16 ans et par heure		
- Autre Sport	2,30 €/heure		

LOCATION DE LA SONORISATION

* Sono **16 €** Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.

LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES

- Chaise	0,20 € / chaise	+ 15 % pour les hors communes
- Table	1 € / table	+ 15 % " "

VAISSELLE (en + de la location des salles)

	Prix fixés	Hors Commune
- Couvert Complet	0.50 € /personne	+ 15 %
- Couvert simple	0.35 € /personne	+ 15 %
- Les couverts (Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères) :	0.20 € /personne	+ 15 %
- Verre ou tasse	0.12 € /verre	+ 15 %

COMPOSITION DES COUVERTS

Complet à 0.50 €

- 2 assiettes plates
- 1 assiette creuse
- 1 assiette à dessert
- 1 tasse
- 1 verre à vin
- 1 verre à eau
- 1 coupe à champagne
- Couverts (*fourchette, couteau, petite et grande cuillères*)
- Couverts à poisson

Simple à 0.35 €

- 1 assiette plate
- 1 assiette à dessert
- 1 tasse
- 1 ou 2 verres au choix
- Couverts (*fourchette, couteau, petite et grande cuillères*)



Salle Polyvalente

<u>Grande salle</u>	<u>Prix fixés</u>	<u>Suppl. hors Commune</u>	<u>Arrhes</u>
- Vin d'honneur (le samedi)	230 € (<i>verres compris</i>)	+ 15 %	50 €
- Vin d'honneur (hors samedi)	75 € (+ 0,12 €/Verre)	+ 15 %	25 €
- {Conférence, théâtre, réunion {concours de cartes & divers	75 € (<i>vaisselle non comprise</i>)	+ 15 %	25 €
- Loto	100 €	+ 15 %	25 €
- Concours de cartes	75 € (<i>vaisselle non comprise</i>)	+ 15 %	25 €
- Repas, Buffet	230 € (<i>vaisselle non comprise</i>) + 57 €/jour supplém.	+ 15 %	50 €
- Repas mariage	280 € (+ <i>couverts</i>) + 57 €/jour supplém.	+ 15 %	50 €
<u>Petite salle</u> (cantine)			
- Repas, Buffet	66 € (+ <i>couverts</i>) + 34 € / jour supplém.	+ 15 %	15 €
- Réunion + Vin d'honneur	37 € + 0,12 €/verre	+ 15 %	15 €



En ce qui concerne la location de la petite salle, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.

NETTOYAGE mal effectué (la mairie étant seule juge)

* Parquet tâché	50 €	* Carrelage	50 €
♦ Vaisselle	50 €	* Feux ou ensemble cuisine	50 €

▲ Une réduction de 50 % sur le prix de base sera consentie pour toute manifestation organisée par les associations brecéennes.

▲ Pour une association extérieure **et si BRECE inclus** : une réduction de 20 % sera établie sur le prix de base et cette association ne subira pas l'augmentation des 15 % pour les "**hors commune**".

▲ Pour toute association extérieure **à but social** (ayant des membres de la commune) : le tarif communal sera appliqué.

▲ Les arrhes seront exigées lors de la réservation par tout particulier (associations brecéennes non concernées) ; et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.

TRAVAUX REALISÉS

◆ Effacement réseaux rue de la Fontaine

Dépenses HT	Participation SDEGM	Participation France Télécom	Participation de la Commune	Coût total de l'opération HT
Réseaux électriques	49 000,00 €		21 000,00 €	70 000,00 €
Réseaux téléphoniques	2 100,00 €		4 900,00 €	7 000,00 €
Eclairage public	3 400,00 €		13 600,00 €	17 000,00 €
Câblage France télécom		4 075,56 €	414,00 €	4 489,56 €
TOTAL	54 500,00 €	4 075,56 €	39 914,00 €	98 489,56 €

◆ Garage rue du Lavoir

Coût de l'opération	Dépenses
Terrassements	2 102.40 €
Maçonnerie	6 401.23 €
Charpente couverture zinguerie	12 617.43 €
Menuiseries	5 952.31 €
Electricité	1 025.45 €
Maîtrise d'oeuvre	2 247.43 €
TOTAL TTC	30 346.25 €



◆ Laboratoire traiteur

Coût de l'opération	Dépenses HT
Terrassements	4 877.68 €
Maçonnerie	7 361.02 €
Charpente couverture - Isolation cloisons	6 869.67 €
Menuiseries	4 570.00 €
Electricité Aération Plomberie	9 226.00 €
Carrelages	4 833.46 €
Peintures	419.01 €
Maîtrise d'oeuvre	3 065.00 €
TOTAL HT	41 221.84 €



◆ Station d'épuration



Coût de l'opération	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux unité de traitement et réseaux de transfert , y compris la maîtrise d'oeuvre	309 581.46 €	Subvention agence de l'eau	172 063 €
Réhabilitation sur les réseaux eaux usées, y compris la maîtrise d'oeuvre	110 668.41 €	Subvention conseil général	69 474 €
		Emprunt	170 000 €
		Autofinancement	8 712.87 €
TOTAL TTC	420 249.87 €	TOTAL	420 249.87 €

Travaux en cours

Ouverture de la boulangerie

Prévue pour début février, la nouvelle boulangerie pâtisserie voit son aménagement extérieur apprécié du public.

Un stationnement aménagé, une plage horaire d'ouverture plus large, avec l'investissement conséquent qui vient d'être engagé, la municipalité compte sur la solidarité Brecéenne pour donner un nouvel élan à cette activité commerciale nécessaire à la vie du bourg.

Nous souhaitons une bonne réinstallation à notre méritant, boulanger Pascal BOY, dont on sait qu'il s'impatiente et appréhende tout à la fois.



INFO: La boulangerie sera fermée du mardi 1er février au 7 février inclus. L'ouverture de la nouvelle boulangerie est prévue le mardi 8 février 2011.

Projets

Travaux salle de sports

La salle de sports construite en 1988 n'a plus les normes de confort pour organiser des matchs de compétition pendant la période hivernale ... la municipalité a donc décidé de programmer des travaux d'isolation, de réfection du sol mais aussi d'aménagement de douches et sanitaires ... Ces travaux ont été retenus et vont profiter de subventions encore existantes de la région, du conseil général et de la réserve parlementaire Ce chantier conséquent retarde celui de la mairie.

L'autre projet qui se profile va consister en la réhabilitation du presbytère dont l'aménagement reste à définir.

Agrandissement du cimetière

L'agrandissement en bas du cimetière est prévu dans le triangle enherbé près du portillon pour permettre l'aménagement d'un jardin du souvenir et d'un espace caves-urnes.

Classement du fleurissement 2010

1ère catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue

1-M et Mme PÉAN Clément	3 lotissement les pins
2-M et Mme DALIGAULT Marcel	7 lotissement la main Gantée
3-Mme JUBIN Jacqueline	8 lotissement de la douettée
4-M et Mme GESLAND Constant	4 rue des Dames
4-M et Mme SAVARY Henri	2 lotissement la main Gantée

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

- M et Mme BAHIER Joseph 5 lotissement les pins	- M et Mme DAGUIER Claude 20 lotissement es pins
- M et Mme DUVAL Guy 3 lotissement de la gare	- M et Mme FOISNET Jean 5 lotissement les tilleuls
- M FOUCOUIN Fernand 24 lotissement les pins	- Mme GAUMONT-POISSON Patricia 4 lotis. la Douettée
- M et Mme GESLIN Gilbert 14 lotissement les pins	- Mme HEUVELINNE Monique 1 rue du bocage
- Mme HUARD Hélène 10 lotissement les pins	- M et Mme JUBIN Marcel 9 lotissement les pins
- M et Mme LEFIZELIER Louis 4 rue du domaine	- M et Mme LÉON Rémi 7 lotissement les pins
- M et Mme LEPETIT Bernard 8 lotis. la main Gantée	- M MERGUERDITCHIAN 8 rue des sports
- M et Mme MONTECOT Cédric 8 Rue de la gare	- Mme REBOURS Germaine 6 rue des sports
- Mme ROCHER Lucienne 3 lotis. de la Douettée	- M VAUGEOIS Michel 26 lotissement les pins

2ème catégorie - Décor floral sur la voie publique - fenêtres et murs

1-Mme PERRET Lucette 13 rue de la Colmont
2-Mlle BENOIST Florence 5 rue du Bocage

Prix d'encouragement

- M et Mme ERNAULT Michel 10 rue du Bocage
- M et Mme PERRET René 3 rue de la Colmont

3ème catégorie - Balcon et terrasses, cours jardinets

1-Mme ALLAIN Denise	4 rue des sports
2-M et Mme PECCATTE Marcel	1 lotissement les jardins
3-Mme BACHELOT M. Thérèse	5 lotissement les jardins

Prix d'encouragement

Mlle RUELLE Sylvie 4 lotissement les jardins

Catégorie - Fermes fleuries

1-M POIRIER Patrick La Vieuville

Catégorie - Maisons fleuries en campagne

1-M et Mme TESNIERE Claude	l'Oliverais
2-M et Mme BOUTILLY Michel	la Mochonnière

Prix d'encouragement

M GUERIN Jean la Reignière
M et Mme LOCHU Michel la Maison Neuve

Avis du Comité Départemental du Tourisme sur le fleurissement communal

Le jury a observé les points suivants :

- les aménagements paysagers sont de qualité et le fleurissement est harmonieux ;
- construction d'une boulangerie qui va animer le cœur du village ;
- enfouissement des réseaux électriques rue de la Fontaine.

Piste de progrès :

L'installation de plantes vivaces réduirait le temps d'arrosage.

Le semis champêtre est à utiliser avec modération : il n'est pas identitaire et nécessite un entretien très suivi.

L'utilisation abusive de bâches est contraire au développement durable. Ne pas hésitez à utiliser un paillage de vos massifs avec le broyat de végétaux qui à l'avantage d'amender le sol.

Pour accéder à un niveau supérieur dans le classement des villages fleuris, nous vous invitons à amener un peu de végétal dans certaines rues transversales qui en sont aujourd'hui dépourvues.

Inscriptions au fleurissement :

Les personnes intéressées par le concours des maisons fleuries en campagne et fermes fleuries devront d'inscrire avant le 1er juillet 2011 en mairie.

ETAT CIVIL 2ème semestre 2010

Naissances

- ◆ HEUVELINE Justine et Emma -----« La Basse Martinais »
- ◆ HUARD Manon -----« L'Ecluse »
- ◆ LEBULLENGER Eve -----« La Clochère »
- ◆ LECENDRIER Laurine -----« La Mariais »
- ◆ LEQUART Robin -----« Le Bois du Breil »
- ◆ POTTIER Jade -----« La Croix au Brun »



Transcription de décès

- ◆ BERÇON Joseph----- « Le Pré du Rocher »
- ◆ GOUDIER Roger ----- « Lotissement des Jardins »
- ◆ HAMON René -----« 6 rue de la Fontaine »



Inhumations au cimetière

- ◆ LOCHU Louis----- « Maison de retraite de Gorrion »
- ◆ DESLANDE veuve FAUVEAU Hélène ----- « Maison de retraite de Gorrion »
- ◆ LAIR Francis ----- « Maison de retraite de Gorrion »

Une nouvelle association Brecéenne est née : « Brecé entre Nature et Patrimoine »

Créée le 18 novembre 2010, cette association a pour but la valorisation et la sauvegarde du patrimoine naturel, bâti et historique de la commune. Elle est ouverte à toute personne intéressée et sera habilitée à recevoir des dons pour des actions liées au patrimoine.

Composition du bureau :

Présidente : Monique GRANGÉ
1er Vice-président : Rémi BETTON
2ème Vice-président : Alain CHAINAY
Secrétaire : Fabienne THOUVENIN
Trésorier : Claude BOURSIER

Membres : Constant GESLAND, Joy CLÉNET, Robert GOUSSIN, Maryvonne GUÉRIN, Maurice GRANGÉ, François NICOLAS, Patrice DELTOMBE.

La première mission de cette association consistera en l'installation et la gestion du musée du Breil.



Le musée du Breil

Ce riche musée, contenant des centaines d'objets de la vie rurale, costumes Mayennais, outils, mobiliers, ustensiles, ouvrages, véritables dictionnaires du passé de la fin du 19ème siècle début du 20ème composent la collection, est offert gracieusement par Solange et Albert QUINTON à la municipalité... Nous les remercions bien chaleureusement, car ce don suppose un certain détachement dont on ne peut estimer la valeur.

La municipalité prospecte pour trouver un local adapté et en délègue l'installation et la gestion à la toute nouvelle association « Brecé, entre nature et patrimoine ».

Distinction honorifique (médaille du travail) :

- Mme Yolande CHAINAY, médaille de vermeil (30 ans)
- M. Yves CARRÉ, médaille d'argent (20 ans),
avec toutes nos félicitations

Vente d'oranges le samedi 11 décembre 2010 :

L'association des infirmes moteurs cérébraux de la Mayenne vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011 et remercie tous les bénévoles qui ont participé à « l'opération oranges » le 11 décembre dernier.

La vente d'oranges a rapporté la somme de 556.50 €. Merci aux généreux donateurs.

Fêtes & Manifestations

- Dimanche 6 février 2011 : Repas organisé par l'APEL de Brecé
- Dimanche 5 mars 2011 : Poule au pot organisé par le Comité des Fêtes de Brecé
- Dimanche 13 mars 2011 : Marché du terroir organisé par Familles Rurales
- Samedi 26 mars 2011 : Repas organisé par Brecé-Sports football
- Dimanche 27 mars 2011 : Collecte de chaussures
- Samedi 14 mai 2011 : Tournoi de volley-ball organisé par Brecé-Sports Volley
- Dimanche 15 mai 2011 : Fête communale
- Dimanche 29 mai 2011 : 12ème édition de la Rando de la Colmont par Brecé-sports VTT
- Dimanche 19 juin 2011 : Méchoui organisé par Brecé-Sports foot et volley

ECOLE NOTRE DAME DE PONTMAIN

EXPOSITION DE ROBERT MILIN

Le 30 novembre 2010, la classe de CE-CM est allée au Centre d'Art Contemporain. Nous avons vu des œuvres de Robert Milin qui sont sous forme de vidéos et de lettres.

Par exemple, une vidéo montrait des personnes qui appelaient leurs animaux alors que leurs animaux n'étaient pas là.

Il y avait aussi une boîte dans laquelle il y avait des lettres.

Les personnes qui les ont écrites ont perdu leur travail et ces lettres étaient protégées par la boîte, contrairement à celles qui étaient, dans la vidéo, maltraitées par un souffleur contre un grillage.



Ensuite, nous avons participé à un atelier vidéo. Nous avons écrit les mots que nous mettions derrière les thèmes de centre d'art contemporain, d'art, d'artiste, ... Puis, nous les avons dit devant la caméra. Il fallait être neutre et regarder la caméra fixement en souriant ou pas, selon la consigne.

Cet exercice n'était pas facile!

Hugo, Noémie, Benjamin, Gustin

RADIOAMATEURISME

Le 3 décembre 2010, Monsieur Alain Daguiet et son ami anglais Roger sont venus dans la classe des CE-CM. Ils nous ont appris à faire du morse et nous avons tous obtenu le diplôme de télégraphie.

On peut parler avec des gens du monde entier grâce au morse car c'est un codage international.

Avec la radio, par le biais de la télégraphie ou de la téléphonie, on peut appeler des gens à l'autre bout du monde. Par exemple, nous avons contacté la femme de Roger en Angleterre.

Pour être radioamateur, il faut avoir un nom codé. De plus, quand on a appelé à un endroit, on doit s'échanger une carte illustrée pour confirmer le contact radio.

Il a fallu installer tout le matériel de radio et la grande antenne pour réaliser cet atelier!

Un radioamateur est une personne qui a reçu l'autorisation officielle de communiquer par radio.

Ce fut un moment intense et intéressant!

Jaouen, Rémy, Andy, Kylian, Romain



PARLONS D'ART...

Vendredi 17 décembre 2010, avant les vacances de Noël, notre école a fait un forum artistique.



Les CE - CM ont présenté des productions d'art qu'ils ont réalisées en cours d'Art Visuel. Il y avait plusieurs thèmes comme «Musique!», «Une drôle de musique...», «Offrir une carte de Noël» et «Ouvrez la fenêtre...».

Le thème principal de l'année est «Laissez parler les p'tits papiers...». Grâce à ces propositions, nous pouvions déchirer, couper, peindre et inventer.

Les maternelles - CP ont fait de même avec du papier journal, papier peint, peinture et papiers couleur. Pour attendre Noël, ils ont réalisé un calendrier de l'Avent et décoré le sapin à leur façon, en manipulant tout plein de bouts de papiers.

Ce forum nous a permis d'échanger et de partager entre petits et grands sur l'Art.

Pauline - Mathis - Anthony - Lucie - Alex

NETTOYONS LA NATURE !

Vendredi 24 septembre 2010, toute l'école de Brecé est allée nettoyer la nature dans le cadre d'une opération proposée par un grand magasin français.

Les élèves de maternelle-CP ont ramassé les papiers et autres ordures ménagères près de la salle polyvalente, accompagnés de leur enseignante, de l'ASEM et de parents d'élèves.

Les élèves de CE-CM ont fait de même dans l'espace de jeux près du pont et de la rivière.

Cette opération a été l'occasion de discuter des méfaits de ces objets sauvagement jetés dans la nature; ainsi que des bons gestes écologiques et citoyens à avoir.

L'école est aussi allée observer les poubelles de tri de la commune afin d'aller plus loin dans l'idée du tri et du recyclage de nos déchets.



Soignons notre environnement et il nous soignera!

Vie associative



VOLLEY BALL

BRECE SPORTS Volley adhère à la nouvelle formule que le Comité Départemental de la Mayenne a mis en place, l'an dernier : le « Poussin tour » ; Il permet de concilier sens du jeu et découverte du volley. Son attractivité, c'est sa force d'accueil et d'intégration quels que soit le niveau et le potentiel de chacun à tout moment de la saison.

Le Comité organise une dizaine de plateaux par an d'Octobre à Mai.

Le principe : les enfants sont répartis en poules selon 5 groupes de couleur, autant de niveaux progressifs sont accessibles.

40/50 jeunes se retrouvent en salle de sports et sont répartis en poule pour disputer des matches. Les participants s'autogèrent : Les matches sont arbitrés et les points sont comptabilisés par les jeunes, sous l'œil attentif des responsables.

Au delà de l'apprentissage du ballon et des fondamentaux, l'approche de la compétition est présente et motivante.

La fidélisation est aussi valorisée avec des classements individuels par couleur puis au travers d'un classement général, agrémenté de récompenses.

Les Jeunes qui ont pu participer à tous les plateaux se sont vus remettre, en fin de saison un ballon de volley à titre personnel.

La nouvelle formule offre une panoplie d'avantages.

- **Le système est attractif** : Sans être obligés de participer à tous les plateaux, beaucoup de ceux qui découvrent une première fois ... reviennent sur les plateaux suivants, **Les rencontres sont conviviales.**

- Il permet **d'intégrer facilement de nouveaux participants quelque soit leur niveau** et à tous moments en cours de saison,

- **Les participants deviennent acteurs** (arbitrage – marquage ...) ; la formule devient un atout supplémentaire à la responsabilisation dès le plus jeune âge.

Autant d'intérêts ont séduit les responsables de BRECE SPORTS Volley.



TOURNOI ANNUEL VOLLEY BALL

Samedi 14 mai 2011

oooooooooooo

Ateliers ludiques 8 – 12 ans

Eveil aux jeux de ballons pour progressivement découvrir le volley ball

Le samedi de 10 h 30 à 11 h 45

A la salle de sports de BRECE

Pour tous renseignements ☎ Françoise COURTEILLE 02.43.08.68.93
Présidente BRECE SPORTS Volley





VIT'ANIM - Association intercommunale

Avenue Charles de Gaulle

53120 Gorron

☎ 02.43.08.11.68

E-mail : vit.anim@wanadoo.fr Site : <http://assovitanim.e-monsite.com>

Animation pour les jeunes de 10 ans et plus

Brecé - Carelles - Colombiers du Plessis - Gorron - Hercé - Lesbois-
Levaré - St Aubin Fosse Louvain- Vieuvy



Le conseil d'administration est représenté de 2 personnes par commune. Faire parti de l'association : c'est donner son avis à tout moment et participer à une rencontre 5 fois par an maximum....

... Et sur le terrain
2 animatrices



L'association Vit'Anim travaille avec les associations locales afin de partager l'aide et de maintenir le tissu associatif et les bénévoles :

Avec L'association Carel'Loisirs : ateliers sur la commune et sorties extérieures,

Avec Familles Rurale de Brecé : ateliers manuels, participation au marché du terroir,

Avec La vie aux Pays de Lévaré : ateliers sur la commune et sorties,

Avec le comité des fêtes de Lévaré : organisation d'un rallye à vélo et tenue de stands,

Avec le comité des fêtes de Carelles : décoration d'un chapiteau,

Avec L'enfant et nous : prêt de jeux de société, transition

Avec la Médiathèque : prêt de livres,

Avec Prim'Mômes (accueil de loisirs 3 - 12 ans) : dans le cadre des journées 8 - 12 ans

...d'autres collaborations peuvent être mises en place,

...Sans oublier la collaboration des services et des associations pour mettre en place le document intitulé : « **info activité** » (ce document présente les actions que les différentes structures organisent lors des périodes de vacances scolaires). Ce document est diffusé 1 mois avant chaque vacance par l'intermédiaire des écoles primaires et les collèges.

Mais l'association intercommunale Vit'Anim c'est avant tout **donner la parole à tous les jeunes âgés de 10 ans et plus**. Un programme établi par les jeunes est présenté tous les 15 jours par l'intermédiaire d'un document intitulé : « info jeune » visible sur le site : <http://assovitanim.e-monsite.com>.

L'association Vit'Anim permet aux jeunes de concrétiser rapidement leurs projets.

Les différents lieux

- **Le siège social** se situe à Gorron avec les bureaux des animatrices, un foyer de jeunes (on y trouve billard, babyfoot, ping-pong, ordinateurs, reues, jeux de société, ...)
et l'espace jeux de la ludothèque
- **Un foyer de jeunes à Levaré**
(on y trouve billard, chaîne hi-fi, baby, ...)
- **Un foyer de jeunes à Carelles**
(on y trouve une console de jeux, baby, jeux de société, ...)
- **Les salles communales** des 9 communes.

Pour pouvoir suivre les actions (sorties, ateliers, créations, décorations, cuisines, tournois,...), il est demandé de s'acquitter d'une cotisation annuelle de **2^e par an** (valable de septembre à septembre) et de fournir des renseignements sur votre enfant (vaccins, attestation d'assurance, photo,...).

Il est possible de prendre sa cotisation à tout moment de l'année, dès qu'une activité ou qu'un projet fait envie à votre enfant ou plutôt parce qu'un copain ou une copine en fait partie.

A travers les différentes actions, les jeunes sont amenés à donner leurs avis, à être acteurs, à prendre des responsabilités,....

Petit aperçu des animations qui se sont déroulées en 2010 :

111 jeunes différents ont pu apprécier :

Echange de jeux vidéos,	Après-midi jeux de sociétés,
Sorties : vélo, équitation, match de foot, paintball, piscine, patinoire, espace game, bowling, karting,	Après- midi crêpes,
Journées 8 – 12 ans,	Rénovation de caisses à savon,
Organisation d'un loto,	Préparation des camps été
Déco des communes pour Noël,	Organisation d'une chasse aux œufs,
Ateliers cuisine,	Création d'un site,
Ateliers manuels (création d'un cache bouillote, déco sur ardoise, création d'un masque, création de mini souris...)	Organisation de bourses aux jouets,
Préparation d'un rallye jeux à vélos en amont d'une fête communale,	Organisation de Bourses jeunes (gagner de l'argent pour financer ses activités en rendant service),...
Décoration d'un chapiteau en amont d'une fête communale,	

En 2010 21 filles et 31 garçons sont partis en camps (6 camps au total):

2 camps en direction de partenay (79),

1 camp en direction de St Michel Chef Chef (44),

2 camps en direction de Jaunay Clan (79),

1 camp en direction de Montsûrs pour participer aux courses de caisses à savon (championnat départemental).

Les jeunes ont terminé 1^{er} du classement.

L'association est ouverte au public les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h30 mais aussi toutes les périodes de vacances scolaires du lundi au samedi et plus si les jeunes le désirent (sauf entre Noël et le jour de l'an).

Alors il ne faut pas hésiter à solliciter l'association au 02.43.08.11.68.

Les projets de 2011 :

Forum des métiers à Nantes (22/01/2011) ouvert aux parents et aux jeunes. Ce forum est mis en place tous les 2 ans. N'hésiter pas à accompagner votre enfant pour construire son avenir.

Match de foot « Rennes - Marseille » le 12 mars 2011,

Concert de Joyce Jonathan le 25 mars 2011,

Sortie discothèque,

Traversée du Mont St Michel (avril 2011),...

NOUVEAU



Le Passeport Bénévole est pour vous !

JEUNE, ÉTUDIANT...

Le passeport bénévole est un support écrit qui permet de conserver une trace précise des missions bénévoles.



L'association Intercommunale VITANIM agréée Jeunesse et Education Populaire vous permet de l'acquérir au tarif de 1,50€ afin de garder précieusement vos reconnaissances d'expérience et de valoriser vos compétences Bénévoles.

Vit'Anim - avenue Charles de Gaulle 53120 GORRON
02.43.08.11.68

Ce passeport est soutenu par le Haut Commissaire à la Jeunesse, l'Education Nationale, pôle emploi, ...

Avec le concours de la C.C.B.M.
Rédigé et édité par Vit'Anim

JOURNEE 8 - 12 ANS

Les journées 8 - 12 ans ont lieu chaque vendredi des petites vacances scolaires. Tous les enfants âgés entre 8 et 12 ans peuvent y participer afin de passer une journée de détente, de découverte sur une commune du bassin de vie de Gorron.

Lors de cette journée, les jeunes pourront :

- Connaître** une commune
- Acquérir** de l'autonomie
- S'entraider**
- Se retrouver** entre grands
- Choisir** un menu, faire les courses, découvrir les rayons d'un supermarché, faire un choix d'équipe, préparer un repas, respecter un budget, ... Faire une activité (sportive, manuelle, culturelle)

Une participation de **5 euros** est demandée à chaque enfant pour la journée complète.

A la fin de la journée, les enfants sont ramenés sur leur commune d'habitation.

Les prochains rendez-vous seront : vendredi 4 et 11 mars 2011.



Pour y participer, il suffit de s'inscrire minimum 1 semaine avant la journée auprès de l'association intercommunale Vit'Anim au 02.43.08.11.68.

Ludothèque

L'association Vit'Anim désire remettre au goût du jour le jeu de société et ne pas laisser disparaître l'activité principale de l'association « L'enfant et nous » qui était « LE JEU ».

« Le jeu est un besoin naturel pour l'enfant, une activité qui lui permet de bien grandir ».

Le projet sera une pause pour chaque individu (petit ou grand) dans la réalité quotidienne et une bonne raison de se rencontrer autour d'un moment convivial. Pour cela il va être mis en place :

*** un espace de vie autour du jeu (jeu sur place ou prêt)**

Pour cela nous vous donnons rendez-vous les mercredis et samedis de 10h30 à 12h avenue Charles de Gaulle à Gorrion. Nous vous accueillons dans un espace où le jeu est à portée de tous, nous vous conseillons dans vos choix,...

*** une animation itinérante les 3^{ème} samedis de chaque mois sur une des communes du bassin de vie de Gorrion (jeu sur place ou prêt).**

Mettre en place une animation itinérante autour du jeu

➤ A partir de janvier 2011, nous proposerons une animation les 3^{ème} samedis de chaque mois sur une des communes du bassin de vie de Gorrion.

➤ L'animation se déroulera de 10h à 12h et sera ouverte à tous (familles, enfants, grands parents,...),

- ♦ Une quarantaine de jeux sera mise à disposition, l'animateur expliquera assez rapidement les règles afin de pouvoir s'approprier un jeu assez rapidement et d'en expérimenter quelques-uns,
- ♦ Jouer sur place durant le temps que l'on désire,
- ♦ Dès 11h30, il sera possible d'emprunter des jeux (3 par famille).

Les rendez-vous à retenir :

Samedi 15 janvier 2011 à Brecé,
Samedi 19 février 2011 à Colombiers du Plessis,
Samedi 19 mars 2011 à Carelles,
Samedi 16 avril 2011 à Hercé,
Samedi 21 mai 2011 à Levaré,

Samedi 18 juin 2011 à Gorrion,
Samedi 17 septembre 2011 à Lesbois,
Samedi 15 octobre 2011 à St Aubin,
Samedi 19 novembre 2011 à Vieuvy,
Samedi 17 décembre 2011 à Brecé.

Renseignements avenue Charles de Gaulle à Gorrion les mercredis et samedis ou au
02.43.08.11.68

Dès le 18 décembre
vente de DVD : à partir de 3€, Jeux vidéo : à partir de 5€, cassette vidéo (VHS) à partir de 0.50€.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE JEUNES

12 Jeunes élus pour 2 ans :

- Découverte du rôle d'un élu,
- Travail par commission,
- La prise de parole,
- Décisions à prendre,
- Réalisation de projets par commissions,.....



La nouvelle équipe du Conseil Intercommunal de Jeunes vient d'être mise en place.

Nous félicitons les jeunes élus :

Pour la commune de Brecé :

Melle Lucie TESNIERE

Pour les communes de Carelles / Levaré :

Melle Sophie DELANGLE

Pour la commune de Colombiers :

M. Cédric JAMOTEAU

Pour la commune de Gorrion :

Melle Elise LEDEZERT

Pour la commune d'Hercé :

Melle Flora LELIEVRE

Pour les communes de Lesbois, St Aubin et Vieuvy :

Melle Maëva LUCAS

Former les jeunes à la citoyenneté
 Démocratie participative
 Se comporter comme un élu
 Parler à voix haute
 Prendre des notes
 S'exprimer
 Donner son avis

Conseil Intercommunal de Jeunes : 02.43.08.11.68

Les élus enfants ont réalisé 2 cartes postales. Ces cartes postales sont en vente dans les Mairies, les offices du tourisme et à l'association intercommunale Vit'Anim au tarif de 0.50 € la carte. L'argent récolté sera reversé à la lutte contre la mucoviscidose.



INFORMATIONS DIVERSES

Le Relais Assistants Maternels du BOCAGE

Le Relais Assistants Maternels (RAM) du Bocage est un lieu ressources pour les parents, futurs parents et assistants maternels ainsi que les personnes intéressées par ce métier. C'est un service de proximité et neutre.

Stéphanie, responsable du RAM, propose :

Aux enfants :

- des espaces de rencontres avec d'autres adultes et d'autres enfants
- des activités d'éveil et de socialisation (par exemple : éveil musical)



Aux assistants maternels :

- un soutien technique sur leur statut, leurs pratiques professionnelles, droits et obligations
- d'accompagner et d'observer les enfants qui leur sont confiés aux activités d'éveil
- des soirées publiques d'information (par exemple : l'accueil du jeune enfant, l'adaptation...)

Aux parents et futurs parents :

- des informations sur les modes de garde adaptés et les disponibilités des assistants maternels
- un soutien dans leur fonction d'employeur (contrat de travail, salaires...)
- des soirées publique d'information (par exemple : le sommeil, l'alimentation, Internet et les médias...)

Aux personnes intéressées par le métier :

- des informations sur les démarches à entreprendre afin de devenir assistant maternel

LES TEMPS D'INFORMATIONS / CONSEILS : par téléphone, sur rendez-vous ou par mail

Le lundi

de 14h à 17h30

Le mardi, mercredi et jeudi

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

LES TEMPS D'ANIMATION (pendant les périodes scolaires) : **INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Le mardi tous les 15 jours à LANDIVY de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30

Le mardi tous les 15 jours à AMBRIERES de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30

Le jeudi tous les 15 jours à CHATILLON de 9h30 à 10h30

Le jeudi tous les 15 jours à OISSEAU de 9h30 à 10h30

Pour plus de renseignements, contactez le RAM

LES SOIRÉES PUBLIQUES D'INFORMATIONS : ouvertes à tous

Les dates vous seront communiquées plus tard

Stéphanie VANNIER

RAM du Bocage

1 grande rue - 53 120 GORRON

02 43 08 77 61 ou 06 16 52 63 25

ram@cc-bocagemayennais.fr



CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif)

Ce que dit la réglementation :

- ◆ L'ensemble des installations d'Assainissement non collectifs doit être réalisé par le SPANC **avant le 31/12/2012**.
- ◆ Les propriétaires auront **4 ans** après le contrôle pour réaliser les travaux .
- ◆ Le diagnostic sera obligatoire lors d'une vente immobilière à **compter du 01/01/2012** : les futurs propriétaires auront alors **un an** pour réaliser les travaux.

Pourquoi cette nouvelle réglementation ?

- ◆ Les eaux usées issues de l'habitation contiennent des micro-organismes potentiellement pathogènes, des matières organiques, azotée, phosphorée ou en suspension : elles peuvent être à l'origine de **risques sanitaires** significatifs et de **nuisances environnementales**.
- ◆ Au-delà de ce contrôle, il s'agit surtout de vous apporter des **conseils techniques** autour de votre installation : *Comment est ce que cela fonctionne ? Quel entretien faire ? Quelles améliorations a apporter ?...*
- ◆ Il s'agit d'identifier les **installations présentant un risque sanitaire certain** avec un impact sur l'environnement réel et d'accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de ces installations.
- ◆ Cette réglementation n'a pas vocation à imposer systématiquement la mise en place d'une nouvelle installation neuve : un certain nombre d'installations en place sont tout à fait correctes et ne demanderont que quelques petits aménagements et peut être aussi un entretien plus régulier...

Quand votre installation sera-t-elle contrôlée et par qui ?

- ◆ Votre commune a confié la réalisation de ce contrôle au service d'eau (= le SENOM : Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais) : C'est donc un agent du SENOM qui réalisera ce contrôle
- ◆ Le SENOM regroupant 20 communes a ainsi environ **3500 installations** à visiter : le contrôle va donc s'étaler sur plusieurs années, soit au-delà de la date du 31/12/2012.
- ◆ Le contrôle s'effectuera commune par commune et une réunion communale sera systématiquement organisée avant.

Qui contacter pour plus d'informations ?

- ◆ Les agents du SPANC sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : vous pouvez les contacter au 02 43 05 37 83 ou au 02 43 05 13 29



PUITS ET FORAGES PRIVÉS : DES DROITS, DES DEVOIRS...

Déclaration et contrôle de prélèvements, puits et forages réalisés à des fins d'usage domestique

Ce que dit la réglementation :

- ◆ Obligation de **déclarer** en mairie les forages domestiques, existants ou futurs utilisés à des fins d'usage domestique
- ◆ Possibilité pour les services d'eau de **contrôler** ces dispositifs de prélèvement ainsi que les installations privatives de distribution d'eau issue de ces prélèvements

Pourquoi cette nouvelle réglementation ?

Cette obligation vise à renforcer la protection du milieu naturel. Elle répond :

- ◆ à une préoccupation environnementale : ces forages domestiques ont **un impact sur les nappes phréatiques**
- ◆ à un enjeu de santé publique. A l'inverse de l'eau fournie par le réseau public, l'eau provenant des forages domestiques ne fait pas l'objet d'un suivi sanitaire. Il faut donc s'assurer qu'aucune pollution ne vienne **contaminer le réseau public** de distribution de l'eau potable.

DECLARATION DES FORAGES DOMESTIQUES : EXISTANTS OU FUTURS

Quels ouvrages sont concernés ?

Il s'agit des puits ou forages destinés à prélever une eau nécessaire **aux besoins usuels d'une famille**, et en tout état de cause, tout prélèvement **inférieur à 1000 m³** d'eau par an.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant un formulaire type (disponible en mairie ou sur le site www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr : Il faudra reprendre :

- les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
- les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire complété devra être déposé dans votre **mairie**

Quelles sont les échéances ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 devaient être déclarés avant le **31 décembre 2009**. Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard **1 mois avant le début des travaux**.

Qu'est ce que je risque si je ne déclare pas mon puits ?

Si votre ouvrage est à l'origine d'une pollution de la nappe, l'absence de déclaration pourra constituer un élément intentionnel dans le cadre de la procédure pénale qui pourra être prise à votre rencontre, l'article R610-5 du code pénal stipulant que « la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ».

CONTROLE DES FORAGES DOMESTIQUES ET DES INSTALLATIONS PRIVATIVES

Ce contrôle est t'il systématique ?

NON, le contrôle n'est pas systématique. Il cible en priorité les ouvrages susceptibles de contaminer le réseau public. Il s'applique aux abonnés du service d'eau utilisant une ressource alternative car le but est bien d'évaluer les risques de contamination du réseau public par les eaux des forages privés.

Sur quoi porte le contrôle ?

Le contrôle porte à la fois sur les dispositifs de prélèvements (puits, forages) et ouvrages de récupération d'eau de pluie et sur les installations privées de distribution d'eau potable.

◆ Concernant les ouvrages, il s'agit notamment de vérifier :

- les usages de l'eau effectués à partir de l'ouvrage
- les abords des puits : propres et protégés pour limiter les risques de contamination

◆ Concernant les installations privées de distribution d'eau potable il s'agit notamment de vérifier :

- l'absence de point de connexion entre les réseaux d'eau de qualité différente.
- que les éventuels points de connexion sont munis d'un dispositif de protection permettant d'éviter toute contamination du réseau public de distribution d'eau potable.

Combien coûte le contrôle ?

Ce contrôle sera fait lors de la vérification technique des installations d'assainissement non collectif donc sans coût supplémentaire.



Horaires d'ouverture de la déchèterie de Gorron

	Horaires d'hiver (1er novembre au 30 janvier)	Horaires d'été (1er février au 31 octobre)
Lundi	14h - 17h30	14h - 18h
Mercredi	14h - 17h30	14h - 18h
Vendredi	14h - 17h30	14h - 18h
Samedi	10h - 12h 14h - 17h30	10h - 12h 14h - 18h

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St Mars

	Horaires d'hiver (1 ^{er} novembre au 30 janvier)	Horaires d'été (1 ^{er} février au 31 octobre)
Lundi	10h-12h	10h-12h
Mardi	14h - 17h30	14h - 18h
Jeudi	14h - 17h30	14h - 18h
Samedi	10h - 12h 14h - 17h30	10h - 12h 14h - 18h

Horaires d'ouverture de la déchèterie d'Ambrières

	Horaires d'hiver (1 ^{er} novembre au 30 janvier)	Horaires d'été (1 ^{er} février au 31 octobre)
Lundi	15h - 17h30	15h - 18h
Mercredi	15h - 17h30	15h - 18h
Vendredi	10h-12h	10h-12h
Samedi	10h - 12h 14h - 17h30	10h - 12h 14h - 18h

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un **processus de transformation des matières organiques** (*pelouses, épluchures de légumes ou de fruits, marc de café, ...*) par des vers de terre, des champignons microscopiques, en **compost**.

Pourquoi composter ?

- pour diminuer la production et le transport de **25 % du poids des déchets ménagers**, le recours à l'incinération est ainsi réduit ;
- pour **éviter d'emmener ses déchets verts à la déchèterie** ;
- pour réaliser son propre compost et **fertiliser son jardin de manière naturelle et gratuit** ;
- pour participer à la protection de l'environnement.

Quels déchets composter ?

de cuisine

épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marcs et filtres de café, sachets de thé, ...

de maison

essuie-tout et serviettes en papier, papier journal, carton, ...

de jardin

tontes de gazon, feuilles mortes, fanes de légumes, ...



Intéressé par un composteur ?

- ◆ La communauté de communes propose des composteurs (*photo ci-dessus*) à **20 €** avec un guide d'utilisation.
Tel : 02 43 08 15 69
- ◆ Fabriquez vous-même votre composteur.
- ◆ Rendez-vous dans les magasins spécialisés pour en acheter un.

Comment composter ?

En TAS

Cette méthode consiste à déposer les déchets organiques sur le sol.

En COMPOSTEUR

Il s'agit d'un bac en bois, en plastique ou autre, permettant de contenir des déchets.

Comment s'y prendre ?

- 1 Choisissez un endroit** mi-ensoleillé, mi-ombragé, à l'abri du vent.
- 2 Variez les apports** et alimentez-le régulièrement.
- 3 Mélangez les déchets** de la couche superficielle à l'aide d'une fourche.
- 4 Surveillez l'humidité** du compost : le mélange ne doit être ni trop sec, ni détrempé.

Tout savoir sur les lampes basse consommation !

Des changements en perspective

Le 23 mars 2009 est entré en application un règlement européen visant le retrait progressif des lampes énergivores notamment les lampes à incandescence classiques.

Entre le 1^{er} septembre 2009 et le 1^{er} septembre 2012, elles **disparaîtront totalement** pour être remplacées par des lampes qui consomment moins d'énergie.

Les intérêts de l'utilisation des lampes basse consommation

A luminosité égale, **une lampe basse consommation consomme jusqu'à 5 fois moins d'électricité qu'une ampoule classique à incandescence**. Comme le montre le tableau des équivalences de puissance, on voit qu'une lampe basse consommation de 20 W éclaire aussi bien qu'une ampoule de 100 W.

Ampoule à incandescence W	Lampe à économie d'énergie W
25	5
40	7
2 x 25	9
60	11
75	15
100	20
2 x 60	23



Les lampes basse consommation durent plus longtemps : **8 000 heures** en moyenne, contre 1 000 heures pour une ampoule classique.

En remplaçant une ampoule classique de 60 W par une ampoule basse consommation de 15 W, on économise 360 kWh pendant sa durée de vie. C'est l'équivalent **d'un an de consommation** avec des ampoules classiques.

La durée de vie des lampes à économie d'énergie est jusqu'à 10 fois supérieure à celle des ampoules traditionnelles, ce qui permet de limiter le nombre d'unités produites pour le même service rendu et donc de réduire considérablement les volumes de déchets produits.

Choisir les lampes basse consommation

Technologie et type de lampes	Utilisation et application	Durée de vie moyenne	Economie d'énergie
Halogènes Haute efficacité La plus belle des lumières	Excellente qualité de lumière	Jusqu'à 3 ans	Entre 30 et 50 %
Fluo-compactes La plus économique des lumières	Peu gourmandes, très résistantes et offrant une bonne qualité de lumière pour un éclairage général	Jusqu'à 15 ans	Jusqu'à 80 %
Lampes à Led La plus durable des lumières	La solution de l'avenir. Une très faible consommation et une très longue durée de vie, cela en fait la solution la plus performante sur le plan environnementale.	Jusqu'à 25 ans	Jusqu'à 90 %

Quelles lampes se recyclent ?

◆ Les lampes qui doivent être recyclées :



Le symbole « poubelle barrée » figurant obligatoirement depuis le 13 août 2005 sur la lampe signifie qu'elle **ne doit pas être jetée** dans les ordures ménagères.

◆ Les lampes qui doivent être jetées à la poubelle



Il s'agit de toutes les lampes à filament : "ampoules classiques" à incandescence, halogènes.

Leur composition ne nécessite pas de traitement particulier, ce qui permet leur élimination avec les déchets ménagers.

Et s'il fallait les collecter, l'impact sur l'environnement des milliers de camions utilisés pour leur transport ne serait pas compensé par les gains écologiques issus de leur recyclage.

A qui confier les lampes basse consommation ?

Rapportez-les en magasin : le distributeur a l'obligation de reprendre une lampe basse consommation usagée contre une achetée.

Déposez-les en déchèterie.

Halte aux idées reçues !

Les nouvelles générations de lampes basse consommation ont fait de gros progrès :

- le **temps de chauffage s'est considérablement réduit** ;
- elles ne craignent plus les allumages fréquents ;
- elles s'adaptent à tous les luminaires.

Les lampes émettent des champs électromagnétiques comme tous les produits électriques et électroniques.

Trop de papiers dans votre boîte aux lettres ?

Apposer sur celle-ci cet autocollant « Stop publicité ».

Cet autocollant exprime la volonté de ne plus recevoir de **publicités, de journaux, d'annonces "gratuits"**.

Il permet de continuer à recevoir l'information des collectivités locales (*journaux de la municipalité, du département ou de la région*).

→ Pourquoi refuser la publicité dans sa boîte aux lettres ?

- ◆ La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente chaque année plus de **40 kg par foyer**.
C'est 40 kg de papier pour lesquels il faut :
 - 20 à 40 kg de bois ;
 - 200 à 600 litres d'eau ;
 - 120 à 240 KWh d'électricité ;
 - des adjuvants et des colorants.
- ◆ Pour des raisons économiques : c'est le consommateur qui paie la publicité, c'est le contribuable qui paie son élimination (redevance ordures ménagères) ;
- ◆ Encombre inutilement celui qui ne la lit pas ;
- ◆ Signale l'absence de celui qui part quelques jours ;
- ◆ **Un acte citoyen** : le Stop Pub s'inscrit dans la démarche de réduction des déchets ;
- ◆ Il n'y a pas de petite action, si nous sommes nombreux à les faire :
 - Un stop pub, c'est 40 kg de papiers évités et **4 € d'économies sur les frais de collecte et de traitement des déchets**.
 - 100 stop pub, c'est 4 tonnes de papiers évités et 400 € d'économies sur les frais de collecte et de traitement des déchets.

Si vous souhaitez obtenir un autocollant « Stop publicité », il est disponible à la **mairie ou la Communauté de Communes du Bocage Mayennais à Gorron**.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service déchets de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais - 02 43 08 15 69 ou laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr .

La Chapelle de Favière

Favière est une seigneurie reconstruite en grande partie au XVI^e siècle, sur un édifice du XIII^e. Le périmètre et la chapelle sont classés Monument Historique. L'histoire commence ici avec Gondoin de Favière, en 1120. La famille deviendra plus tard suzeraine de Brecé.

Le logis seigneurial comporte initialement une maison forte avec d'épaisses murailles et un pont-levis. Une partie des douves est aujourd'hui conservée. Remplies d'eaux vives, elles entourent alors la demeure initiale, la cour bien plus vaste étant close par les bâtiments. Ces derniers seront remaniés à plusieurs époques.

La Chapelle gothique du XV^e siècle, ouvrant sur la cour d'honneur, est intacte. Dédiée à la Vierge, elle dispose d'une porte en accolade avec un chou terminal et de deux statues grotesques : un homme et une femme accroupis. On remarque l'amortisseur de rampants du pignon arrière. L'écu ovale armoiries des Favières avec couronne en torsade sculptée sur le granit, est initialement encastré dans le pont-levis. Sainte Catherine, particulièrement révérée au Moyen-Age, est ici représentée sur le vitrail du XV^e siècle avec ces attributs de son martyr. Le manuscrit symbolise son érudition et la couronne est signe de sa noble origine. On remarque sur l'autel, une pietà et les statues de Saint Jacques et Saint Avit.

En 1570, Charlotte Percault, héritière de Favière, épouse de René de Montesson qui reconstruira le château. Inhumée à Bais, elle demande que son cœur soit porté en l'église de Brecé. Un cœur en plomb assez semblable est toujours visible dans le caveau de l'église de Châtillon sur Colmont.

Les seigneuries de Favière, Brecé et du Parc d'Avaugour sont réunies peu après par Renée le Cornu qui les trouvera dans son berceau. On disait la famille descendante des Le Diable : elle désavouera cette légende dès 1503.



Porte d'entrée avec chou terminal et deux personnages accroupis



Escalier de pierres donnant accès à deux greniers face à face



La Chapelle de Favière 15ème siècle

classée monument historique